

Fiberon garantit les produits suivants fabriqués par Fiberon pendant vingt (20) ans, à compter de la date d'achat chez un distributeur Fiberon agréé. Fiberon Europe ("le Garant") garantit que les terrasses Horizon résisteront à la gerce, aux éclats, au décollement, à la rouille ou aux dommages structuraux occasionnés par les moisissures, lorsqu'elles sont utilisées conformément à l'usage et installées et entretenues selon les instructions du fabricant.

Terrasses : Terrasses professionnelles Fiberon
Attaches : Attaches Fiberon Phantom, Attache cachée Fiberon et clip Cobra[®].
Garde-corps : Garde-corps Fiberon Horizon[®] Plus, Fiberon Inspirations[™] et Garde-corps professionnel Fiberon

Pour obtenir de meilleurs résultats, n'utiliser que les attaches cachées approuvées ou de marque Fiberon listés sur notre site web, www.fiberon-europe.com. Les attaches cachées de marque Fiberon sont spécialement conçues pour assurer des performances optimales lorsqu'elles sont utilisées avec des lattes Fiberon. L'utilisation de types d'attaches différents entraînera l'annulation de la garantie Fiberon s'il est prouvé que les dommages causés aux lattes proviennent d'éléments non homologués.
Clips de fixation conseillés: Clip Cobra[®]

Tout propriétaire souhaitant obtenir réparation selon cette garantie doit en informer Fiberon Europe par écrit dans un délai de 30 jours suivant la découverte d'une éventuelle non-conformité du Produit, et avant d'entreprendre toute réparation durable. Cet avis écrit doit décrire la non-conformité éventuelle et inclure la date à laquelle le produit a été installé. Le propriétaire doit immédiatement effectuer des réparations provisoires à ses frais dès la découverte d'une éventuelle non-conformité du Produit qui pourrait en endommager la totalité. Le propriétaire doit permettre à Fiberon d'accéder à la propriété sur laquelle le produit a été installé afin d'évaluer l'éventuelle non-conformité du Produit. Cette garantie vous offre des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également acquérir d'autres droits qui varient en fonction des pays.

Le seul recours auquel l'acheteur pourra prétendre en cas de non-conformité de produits Fiberon suite à un achat, utilisation, stockage ou possession (engageant la responsabilité contractuelle, de garantie, délictuelle, de responsabilité stricte ou autre), y compris, mais de façon non limitative, toute réclamation pour non-conformité des performances annoncées par Fiberon, consistera au remplacement par un nouveau produit de la marque dans une quantité équivalente au volume du matériel défectueux, tel qu'indiqué dans le calendrier de garantie au prorata. Le matériel de remplacement fourni sera aussi proche que possible de l'installation d'origine en termes de couleur, d'apparence et de qualité, mais nous ne pouvons garantir de correspondance exacte puisque les couleurs et les apparences varient. De plus, le demandeur accepte l'utilisation d'attaches de surface adéquates pour le remplacement par ce dernier des lattes fournies, indépendamment de la méthode utilisée pour la terrasse existante. Le Garant peut choisir de rembourser au prorata le pourcentage du prix réel d'achat indiqué dans le calendrier de la garantie, au lieu de remplacer le produit ou si Fiberon considère que la réparation n'est pas commercialement réalisable ou ne peut être effectuée dans les délais.

| Calendrier de la garantie au prorata | |
|--------------------------------------|--|
| Année de réclamation | Pourcentage de matériel défectueux couvert |
| 0-10 | 100% |
| 10-12 | 80% |
| 12-14 | 60% |
| 14-16 | 40% |
| 16-18 | 20% |
| 18-20 | 10% |

Pour pouvoir bénéficier de la garantie, le propriétaire doit envoyer le certificat correspondant, une copie de la facture originale et des photos du dommage, à l'adresse indiquée en bas du présent document. Cette facture devra être émise par un fournisseur ou installateur professionnel Fiberon Europe agréé, et devra faire figurer (1) la date d'achat, et (2) indiquer qu'un volume suffisant de produits Fiberon a été acheté pour couvrir le nombre de pieds linéaires déclarés comme endommagés.

Le Garant ne sera en aucun cas tenu pour responsable des coûts d'installation, de désinstallation ou de réinstallation, ou de tous dommages accessoires, spécial, indirect ou corrélatif. La garantie Fiberon ne couvre pas les dommages causés par : (1) installation incorrecte de produits Fiberon et/ou non-respect des instructions d'installation de la société, y compris, mais de façon non limitative, espacement incorrect ; (2) une utilisation de produits Fiberon non-conformes à l'usage résidentiel normal ou une application non recommandée par les instructions de la société et les codes du bâtiment en vigueur ; (3) un déplacement, une déformation, un affaissement ou tassement du sol ou de la structure de support sur laquelle les produits Fiberon sont installés ; (4) Les défauts ou dommages de la structure de la terrasse causés par l'eau, la mauvaise installation, la main d'œuvre, l'entretien ou la réparation ; (5) des cas de force majeure (tels qu'inondations, ouragans, tremblements de terre, foudre, etc.) ; (6) des conditions environnementales, telles que pollution de l'air, moisissure, mildiou, etc. ; (7) des taches causées par des substances étrangères, telles que saletés, graisses, huiles, produits chimiques agressifs contenus dans les détergents ou les agents atmosphériques (efflorescence naturelle, exposition à la lumière du soleil, conditions atmosphériques provoquant la décoloration progressive de la surface, écaillage, farinage ou accumulation de poussières ou taches) ; (8) variations ou changements des couleurs des produits Fiberon ; (9) manutention, stockage, usage incorrect ou mauvaise manipulation de produits Fiberon par l'acheteur ou des tiers ; (10) l'usure normale ; ou (11) des attaches non fournies ou homologuées par Fiberon.

La seule responsabilité de l'acheteur consiste à s'assurer que le produit Fiberon répond aux exigences des codes de sécurité en vigueur ou de réglementations similaires. Toutes déclarations sur la qualité ou les performances des produits Fiberon, devront préalablement être autorisées par le Garant, et respecter les conditions de la présente garantie limitée, laquelle ne pourra être modifiée que par un document écrit, signé conjointement par le Garant et l'acheteur. La présente garantie peut ne pas s'appliquer dans certains pays, voir même exclure ou limiter les dommages accessoires ou corrélatifs. Cette garantie vous offre des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également acquérir d'autres droits qui varient en fonction des pays.

Pour de plus amples informations, contacter : Service Garantie, Fiberon, 198 Random Dr., New London, NC 28127
phone 800-573-8841 | fax 704-463-0405 | email info@Fiberondecking.com | www.fiberondecking.com